

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 9 septembre 2013, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert Mme Michelle Payette
 M. Marcel Lafontaine M. Philippe St-Jacques
 Mme Julie Jolivette M. Denis Pilon

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2013-RAG-5061

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants et la modification suivante :

Devancer le point 3.6 Lettre reçu concernant le festival country

6. Varia

- 6.1 Dossier à transférer chez l'avocat
- 6.2 Résolution pour transférer nos dossiers à Me Rino Soucy
- 6.3 Demande d'un citoyen pour des dos-d'âne
- 6.4 Résolution pour un dossier à traiter chez le notaire
- 6.5 Suivi sur le dossier de l'entrepreneur en cueillette de déchets
- 6.6 Centre de conditionnement

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Lettre reçu concernant le festival country

M. Jean-Pierre St-Amour et Mme Angèle Galipeau sont présent afin de discuter de ce point. Il est mentionné à M. St-Amour et Mme Galipeau qu'aucune décision ne sera prise par le conseil à ce sujet puisque le festival country est organisé par le comité des loisirs de Bois-Franc et que celui-ci est une entité à part de la Municipalité. Leur demande sera donc traitée avec le comité et une réponse leur sera transmise.

2013-RAG-5062

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013

La conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Conrad Hubert, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013 tel que présenté.

Adoptée.

2013-RAG-5063

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 3 814.80 \$ et la liste des comptes payés au montant de 10 010.68 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 9 septembre 2013 au montant de 45 496.55 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 9 septembre 2013

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 193 614.17 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 8 173.70 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 31 août 2013.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour août 2013 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

La directrice mentionne au conseil qu'il y a seulement des permis de vente de garage émis pour août 2013.

ENTENTE POUR CENTRE DES LOISIRS À MANIWAKI

CONSIDÉRANT QUE l'entente pour le centre des loisirs avec la Ville de Maniwaki expire au 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la ville nous offre une nouvelle entente et que celle-ci est raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu d'accepter l'offre de la Ville de Maniwaki pour l'entente du centre des loisirs et que le maire Armand Hubert et la directrice générale Annie Pelletier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ces ententes.

Adoptée.

2013-RAG-5065

MESSE DANS LA SALLE DONAT HUBERT POUR L'HIVER 2013-14

CONSIDÉRANT QU'il y a seulement 1 messe aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour le chauffage de l'église sont assez élevés alors que personne ne s'en sert en dehors des messes;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la proposition de la Communauté St-Boniface de faire les messes au Centre Donat Hubert pour la période hivernale c'est-à-dire de janvier 2014 jusqu'en avril 2014.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Sac à dos scolaire

La directrice mentionne au conseil qu'il y a eu campagne pour l'achat d'un sac à dos scolaire pour les enfants dans le besoin. Nous avons donc fait l'achat d'un sac au montant de 25\$ et celui-ci est rempli de tous les effets nécessaires pour un enfant par la fondation de Bell Aliant et par la suite remis aux enfants dans le besoin.

2013-RAG-5066

DOSSIER BOUE SEPTIQUE POUR UN CITOYEN

CONSIDÉRANT QU'une entente avait été prise avec l'inspecteur précédant qu'à toutes les années la vidange devait-être faite au 445, Route 105 et qu'une année sur deux le montant lui était chargé en surplus;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de l'inspecteur, plusieurs dossiers dont celui des boues septiques ont dû être pris en charge par la directrice qui n'était pas au courant des ententes prises entre les citoyens et l'inspecteur;

CONSIDÉRANT QUE la vidange de cette boue septique a été faite en dehors de nos vidanges régulières et que dû à cela, le citoyen a dû déboursé un montant beaucoup plus élevé que prévu;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de payer la moitié de la facture puisqu'il y avait entente mais que le citoyen concerné aurait dû contacter le bureau plus rapidement lorsqu'il a remarqué que la vidange ne se faisait pas au même moment afin de s'assurer que l'entente était toujours maintenue. Il sera aussi mentionné au citoyen qu'à l'avenir, lorsque nous en

serons à la vidange en extra, il devra nous téléphoner afin de s'assurer qu'elle sera faite.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2013-RAG-5067

CENTRAIDE – DÉJEUNER DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE le manque de temps et de bénévoles pour organiser un déjeuner du maire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Denis Pilon, propose et il est unanimement résolu de faire un don de 200\$ à Centraide plutôt que d'organiser un déjeuner du maire.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Dossier à transférer chez l'avocat

La directrice générale mentionne au conseil qu'un dossier qui est présentement traité par l'inspecteur est maintenant rendu à l'étape du transfert chez l'avocat puisqu'il n'y a aucune collaboration de la part du citoyen. Le maire mentionne qu'il essaiera de communiquer avec le citoyen afin d'obtenir une collaboration avant de transférer ce dossier chez l'avocat.

2013-RAG-5068

TRANSFERT DE NOS DOSSIERS À ME RINO SOUCY

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy nous représente dans tous nos dossiers juridiques avec la firme Dunton Rainville;

CONSIDÉRANT QUE Me Rino Soucy a remis sa démission du cabinet de Dunton Rainville et que celui-ci désire poursuivre avec la municipalité de Bois-Franc;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Julie Jolivette, appuyée par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu de poursuivre tous nos dossier avec Me Rino Soucy et que dans ce cas, nous demandons à la firme Dunton Rainville de transférer tous

les documents papier, informatique ou tout autres documents et informations jugées nécessaires à Me Rino Soucy.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'un citoyen pour des dos-d'âne

M. Rémi Gauthier fait la demande au conseil d'installer des dos-d'âne dans l'entrée et la sortie de la courbe devant chez-lui car les véhicules passent vite et d'après lui, ce serait beaucoup plus sécuritaire de cette façon puisque les véhicules seraient obligés de ralentir. Le conseil n'adhère pas à sa demande car il y a déjà eu diminution de la vitesse dans cette partie du chemin et le trafic est minime. De plus, il y a eu récemment rénovation du chemin avec asphaltage donc, le conseil ne désire pas installer des (bosses) dos-d'âne sur le chemin neuf.

2013-RAG-5069

DOSSIER À TRAITER CHEZ LE NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE nous voulons installer un réservoir près du parc sur la rue Branchaud;

CONSIDÉRANT QUE ce réservoir doit être alimenté par l'aqueduc de Branchaud et que pour ce faire, nous devons avoir une entente notariée;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu de faire notarié notre entente de prise d'eau avec Branchaud et que le notaire sera Sylvain Hubert pour cette entente ainsi que pour les contrats à venir. Il est aussi résolu que le maire Armand Hubert et la directrice générale Annie Pelletier seront autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

Adoptée.

Il est à noter que le maire Armand Hubert est sorti de la réunion afin que le conseil prenne une décision.

2013-RAG-5070

SUIVI SUR LE DOSSIER DE L'ENTREPRENEUR EN CUEILLETTE DE DÉCHETS ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de notre contrat avec Services sanitaires Lebel inc. nous avons reçu plusieurs plaintes sur différents sujets comme les retards, le non ramassage, le ramassage de recyclage à même les déchets et la remise des bacs de façon très brusque et non au bon endroit;

CONSIDÉRANT QUE nous avons aussi reçu des documents qui prouvent que plusieurs des collectes de recyclage non pas été enregistrées de la bonne façon puisque notre tonnage a diminué de plus de la moitié si on compare 2012 et 2013;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d'envoyer à M. Lebel un deuxième avis écrit et de préciser qu'il doit

y avoir un changement drastique afin que nous puissions continuer avec lui.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Centre de conditionnement

La directrice générale et le maire mentionne au conseil qu'il y a eu vol et vandalisme dans la salle Donat Hubert. Les malfaiteurs sont entrés par le centre de conditionnement et on descendu par la rampe afin d'accéder à la grande salle. Des boissons alcoolisées ont été volées et des disques compacts et une bouteille ont été brisés. Pour l'instant, la fermeture complète du centre de conditionnement a été faite jusqu'à ce qu'un serrurier puisse venir pour changer le baril et ainsi modifier toute les clés en circulation. À partir de maintenant, il n'y aura plus aucune personne en bas de 18 ans qui pourra avoir accès au centre et certaines règles seront modifiées.

2013-RAG-5071

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Armand Hubert, maire

Annie Pelletier, directrice générale